

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	<b>Séance ordinaire du vendredi 25 octobre 2024</b> L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq octobre à 18 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée le 18 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Olivier MURAT.
<b><u>Présents :</u></b> 9	
<b><u>Votants :</u></b> 10	<b><u>Sont présents :</u></b> Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Christian FRANÇOIS, Hervé MEUGNOT <b><u>Représentés :</u></b> Nicolas DEZE <b><u>Excusés :</u></b> <b><u>Absents :</u></b> Sophie BOURROUX(décédée ce jour) <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Christian FRANÇOIS

---

#### **Ordre du jour**

- Approbation du PV du 11 octobre 2024
- Informations du Maire et des Adjointes
- Avis du conseil municipal d'Aissy sur Armançon sur le projet éolien des Hauts de l'Armançon
- RPQS
- Demande subvention DETR
- Participation financière classe découverte
- Demande de subvention au SDEY
- Questions diverses

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT, maire à 18h33.  
Le Maire a dénombré 9 conseillers présents que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du code général territoriales était remplie.

Une minute de silence a été observée suite au décès de notre deuxième adjointe, madame Sophie BOURROUX.

#### **Informations du Maire et du 1er adjoint :**

- ◆ Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de prêter l'ancien local des pompiers à l'association Urgence Ukraine en Tonnerrois pour préparer le marché de Noël, le conseil donne son accord.
- ◆ La subvention DETR (FIPD) pour l'installation des caméras passera en commission début 2025.
- ◆ Remise en état et en service des anciennes toilettes de l'école, les recherches de canalisations d'eau ont permis de remettre en fonction les toilettes. Les wc seront opérationnels pendant le temps des manifestations, notamment les marchés.

**Objet : 2024 55 - Avis du conseil municipal d'Aissy sur Armançon sur le projet éolien des Hauts de l'Armançon.**

Le projet éolien des Hauts de l'Armançon est né de l'initiative des conseils municipaux des communes de Nuits, Cry et Aisy sur Armançon en 2016, afin de préparer leur territoire à la transition énergétique et au dérèglement climatique en réalisant un projet dans l'intérêt de tous.

C'est à l'issue d'un appel à projet lancé par les communes de Nuits, Cry et Aisy sur Armançon que le groupe wpd a été lauréat.

La commune d'Aisy a délibéré favorablement, une première fois, le 9 mai 2017 pour signer la promesse de bail emphytéotique du groupe WPD portant sur les parcelles communales, avis favorable du conseil municipal réitéré le 4 novembre 2022, pour la prorogation de la promesse de bail.

Les retombées économiques, tant locatives que fiscales, attendues par la commune d'Aisy sur Armançon dans le cadre du projet éolien permettront à la commune d'améliorer la vie de ses concitoyens / d'agir sur le patrimoine local, la rénovation énergétique des bâtiments

Après avoir rappelé le contexte du projet éolien des Hauts de l'Armançon, Monsieur Olivier MURAT , Maire de la Commune, demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réitérer son avis favorable 8 pour, 2 contre sur le projet éolien dans le cadre de la phase d'enquête publique de l'instruction de la demande autorité environnementale du projet éolien des Hauts de l'Armançon.

Ont voté pour : 8

Ont voté contre : 2

Se sont abstenus : 0

#### **Objet : 2024 56 - Adoption RPQS**

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Un conseiller refuse de se prononcer car certains indicateurs ne sont pas mentionnés.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal :5 pour, 0 contre et 5 abstentions

- **ADOpte** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la commune d'AISSY SUR ARMANCON.

Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**Objet : 2024 57 - Demande subvention DETR**

Le Maire rappelle aux membres du conseil la future installation des caméras de vidéo-protection.

Ces travaux sont onéreux, monsieur le Maire propose de faire des demandes de subventions à la préfecture pour une DETR/DSIL.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CHARGE** le Maire de solliciter des subventions pour ce projet, notamment auprès de la **préfecture (DETR)**.
- **DEMANDE** au Maire de prévoir le financement de ce projet au budget d'investissement 2024/2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce projet

**Objet : 2024 58 - Participation financière classe découverte.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d' une demande de participation de la mairie pour une classe découverte de la part des enseignantes de Nuits sur Armançon.

Le séjour découverte se déroulera sur 3 jours à la ferme pédagogique de Thizy (89) sur le domaine Saint Jean du 5 au 7 mai 2025.

Trois enfants de la commune vont participer à ce séjour, le prix du séjour par enfant est de 240 € (séjour et activités comprises), la participation souhaitée est de 30 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 pour, 0 contre et 0 abstention

**DECIDE** la participation à la classe découverte de 30€ par enfant

**DIT** que la somme sera inscrite au c/657348

**DIT** que cette participation sera versée une seule fois

**Objet : 2024 59 - Demande subvention au SDEY**

Le Maire rappelle aux membres du conseil la future installation des feux comportementaux.

Ces travaux sont onéreux, monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au SDEY.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CHARGE** le Maire de solliciter une subvention pour ce projet.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce projet

**Questions diverses :**

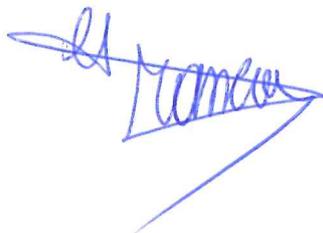
Un conseiller demande où en est le problème des pigeons : Monsieur le Maire répond qu'il faut dix mois de présence d'un spécialiste pour éviter la prolifération des pigeons devenus sauvages, les démarches sont positives.

**Fin du conseil municipal : 19h13.**

**Délibérations prises :**

- ◆ **Objet : 2024 55 - Avis du conseil municipal d'Aisy sur Armançon sur le projet éolien des Hauts de l'Armançon.**
- ◆ **Objet : 2024 56 - Adoption RPQS**
- ◆ **Objet : 2024 57 - Demande subvention DETR**
- ◆ **Objet : 2024 58 - Participation financière classe découverte.**
- ◆ **Objet : 2024 59 - Demande subvention au SDEY**

Secrétaire de séance,  
M. Christian FRANÇOIS



Le Maire,  
Olivier MURAT

